

INFORMATION DES FAMILLES

Le PPMS (plan particulier de mise en sûreté) est un plan destiné à mettre les enfants et le public éventuel de l'école en sûreté en cas de déclenchement d'une alerte **pour risques majeurs** en attendant les secours mis en œuvre par les autorités ou à la fin de l'alerte. L'école est prévenue de sa mise en place par la préfecture ou ses représentants.

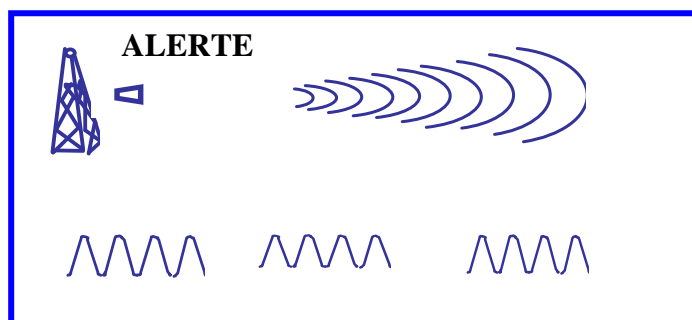
Qu'est ce qu'un risque majeur ?

C'est la possibilité d'un évènement d'origine naturelle (inondations, séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, avalanches, feux de forêt, cyclones), ou anthropique (risque nucléaire, risque industriel, de transport de matières dangereuses, de rupture d'un barrage) de faible fréquence mais d'énorme gravité.

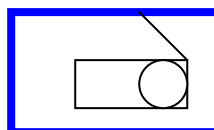
Concernant Soulaines, ce PPMS est axé sur le risque de tempête.

En cas d'alerte :

- **N'allez pas** vers les lieux du sinistre.
Vous iriez au-devant du danger !



- **Écoutez la radio**
- **Respectez les consignes des autorités.**



France INTER Fréquence : **93.2 MHz**
(à compléter)

Radio locale conventionnée par le préfet : **98.7 Mhz**
RCF

Radio locale conventionnée par le préfet: **99.1 Mhz**
Alouette FM

- **N'allez pas chercher votre enfant à l'école** pour ne pas l'exposer ni vous exposer.
- Un plan de mise en sûreté des élèves a été prévu dans son école ou son établissement.
- **Ne téléphonez pas.**
- **N'encombrez pas les réseaux**, laissez-les libres pour que les secours puissent s'organiser.
- **Recevez avec prudence les informations** souvent parcellaires ou subjectives n'émanant pas des autorités (*celles recueillies auprès d'autres personnes, par exemple, grâce à des téléphones mobiles*).

